Comment l’INSEE et l’INED manipulent les chiffres de l’immigration

01/07/2017 à 14h03

Pour pouvoir poursuivre sa politique immigrationniste sans encombres et sans que la population de souche ne se révolte, la classe dirigeante met en œuvre différentes techniques de propagande et d’intoxication. L’une des principales consiste à manipuler les chiffres concernant l’immigration qu’elle choisit de rendre publics.

Deux organismes publics, l’Insee et l’Ined, sont chargés de fabriquer les chiffres de l’immigration. Ces institutions se livrent à trois manipulations principales, qui usent de la même technique : truquer la définition des concepts utilisés, afin d’obtenir des chiffres sans rapport avec la réalité

Les chiffres de l’immigration ne comptabilisent que les première et deuxième générations

La première manipulation, la plus importante, consiste à évacuer des chiffres tous les immigrés de la troisième génération et des générations suivantes. Elle repose sur l’adoption d’une définition restrictive de ce qu’est l’immigration.

Selon l’Insee, en effet, un « immigré » est une personne,

résidant en France, qui est née à l'étranger et qui était de nationalité étrangère à sa naissance. Autrement dit, selon cette définition, quelle que soit son origine, celui qui est né en France n'est pas un immigré : l'Insee considère qu'il est « descendant d'immigré ». L'Insee définit ainsi le « descendant d'immigré » comme une personne née en France dont l'un des deux parents ou moins est « immigré ». Ces définitions, comme on va le voir, conduisent à ne comptabiliser que les immigrés de la première et de la deuxième génération.

La première génération d'immigrés est née à l'étranger avant de venir s'installer en France : ce sont les « immigrés » au sens de la définition de l'Insee.

Les immigrés de la deuxième génération, c'est-à-dire les enfants des immigrés de première génération, sont eux nés en France. Ce sont eux que l'Insee nomme « descendants d'immigrés ».

Les enfants des « descendants d'immigrés » ne sont pas, eux, considérés par l'Insee comme des descendants d'immigrés, puisque leurs parents sont, par définition, nés en France. Autrement dit les personnes appartenant à la troisième génération de l'immigration sont considérées par l'Insee au même titre que les Français de souche. Il en est de même des générations suivantes.

Prenons l'exemple d'un Algérien arrivé en France en 1965 à l'âge de 20 ans pour travailler dans les usines automobiles. Imaginons qu'il ait fait venir en 1976, à la faveur de la nouvelle loi autorisant le regroupement familial, sa femme et les trois enfants qu'il avait d'elle à cette date. Cet Algérien et sa familles seront considérés par l'Insee comme des « immigrés » (puisqu'ils sont nés étrangers à l'étranger).

Imaginons que cet Algérien ait eu avec sa femme un quatrième enfant, un garçon né en France en 1977. Cet enfant sera, selon

l’Insee, un « descendant d’immigré », puisque né en France de parents immigrés.

Imaginons maintenant que ce garçon né en 1977 ait à son tour, en 2000, à 23 ans, avec une femme elle-même d’origine algérienne, un premier enfant, qui seront suivis de 4 autres. Ces 5 enfants ne seront comptabilisés par l’Insee ni comme immigrés, ni comme descendants d’immigrés. Alors qu’ils sont issus de l’immigration, dont ils constituent la troisième génération, ils seront comptabilisés par l’Insee comme des Français de souche. Il en sera de même des générations suivantes (c’est ainsi que, les premiers immigrés non européens étant arrivés en nombre au début des années soixante, ont désormais commencé à naître en France des immigrés de la quatrième génération).

Les définitions de l’Insee sont donc, on le voit, abusivement restrictives. Les immigrés de troisième génération sont bel et bien des descendants d’immigrés : ils sont pourtant comptabilisés par l’Insee comme le sont les Français de souche.

Les responsables de l’Insee justifient leurs chiffres en affirmant qu’à compter de la troisième génération, les personnes originaires de l’immigration sont intégrées à la société française au même titre que les Français de souche. Cette argumentation est manifestement sans rapport avec la réalité : les personnes de la troisième génération restent ethniquement et culturellement issues de l’immigration. La plupart sont musulmanes. De même on peut constater que les intégristes et djihadistes appartiennent fréquemment à la troisième génération de l’immigration.

Les chiffres de l’Insee

mêlent l’immigration européenne et non européenne

Sur la base de ces définitions, l’Insee publie les chiffres suivants. Selon l’Insee les « immigrés » en 2013 étaient 5,8 millions. Concernant les « descendants d’immigrés », l’Insee estime qu’en 2008, ils représentaient 11 % de la population métropolitaine, soit 6,8 millions de personnes (remarquons au passage que le dernier chiffre publié par l’Insee sur ce point date de près de dix ans). En additionnant les deux chiffres (même s’ils ne portent pas sur la même année), on obtient 12,6 millions de personnes qui, selon l’Insee, résident en France et sont immigrés ou descendants d’immigrés.

Ces chiffres en apparence robustes et carrés permettent aux « experts » d’affirmer que « tous les chiffres sont sur la table, contrairement à ce que prétend la fachosphère ». Ces données de l’Insee pourtant ne correspondent pas à la réalité.

Ces chiffres tout d’abord, comme on l’a vu plus avant, ne tiennent pas compte des immigrés de la troisième génération. Ils sont trompeurs également pour une deuxième raison : ils mélangent en effet l’immigration non européenne et l’immigration de personnes originaires d’autres pays européens. Il faut se reporter à différents tableaux enfouis dans les documents et le site de l’Insee pour prendre une mesure approximative de l’immigration non européenne.

S’agissant des « immigrés », un tableau de « deuxième niveau » nous apprend que, sur le total de 5,8 millions d’immigrés, 3,708 sont non-européens. Concernant les « descendants d’immigrés », un autre tableau, partiel et alambiqué (il ne concerne que les personnes de 18 à 50 ans ?!) permet de conclure que les descendants d’immigrés non européens représentent 55 % du total de 6,8 millions, soit 3,74 millions. Selon ces tableaux, l’immigration non européenne

(immigrés + descendants) serait donc, non pas de 12,6 millions mais de 7,448 millions (3,708 + 3,74).

On voit que les chiffres totaux mis en avant par l'Insee sur son site et ses documents principaux, conçus pour introduire la confusion, ne signifient rien. Ils sont trop élevés pour rendre compte de l'immigration non européenne, puisqu'ils mêlent immigration européenne et non européenne. Ils sont en même temps abusivement minorés puisqu'ils ne comptabilisent que les immigrés de première et deuxième génération.

Au terme de ces différentes manipulations, le but recherché par l'Insee est atteint : il est impossible de connaître même approximativement le nombre des immigrés non européens et de leurs descendants résidant en France.

Le « solde migratoire » de l'Insee mêle les étrangers et les Français

La troisième manipulation concerne le chiffre du « solde migratoire », qui est la différence entre les entrées du territoire et les sorties. Ce solde annuel est pour 2016 de 67 000.

Les experts malhonnêtes, relayés par les médias, utilisent ce chiffre pour démontrer que l'immigration est faible : « Si l'on prend en compte les immigrés qui s'installent en France et ceux qui en repartent, le nombre des immigrés présents sur le territoire n'augmente que de 67 000 par an, ce qui est peu, rapporté à la population française ». Cette démonstration suffit sans doute à convaincre et à rassurer la plupart de ceux qui en prennent connaissance. Or ce chiffre de 67 000 n'a aucune valeur.

Ce chiffre du solde migratoire est sans signification tout d'abord parce qu'il ne repose pas sur des bases statistiques solides. Il n'existe pas en effet en France d'enregistrement des entrées et des sorties du territoire. Le nombre des immigrés qui entrent en France de façon légale pour s'y installer est connu car le ministère de l'intérieur leur délivre des titres de séjour une fois qu'ils sont entrés sur le territoire, titres de séjour qui sont comptabilisés. En revanche le nombre des sorties du territoire ne fait lui l'objet d'aucune comptabilisation. Dans ces conditions le solde migratoire de l'Insee ne peut résulter d'un décompte : il ne constitue qu'une estimation.

L'absence d'enregistrement et de comptabilisation des entrées et des sorties peut être analysée comme le signe d'une mauvaise administration : mais elle a le grand intérêt de contribuer à camoufler la réalité des flux migratoires.

Ce solde migratoire relativement faible permet aux experts malhonnêtes de prétendre que « de nombreux immigrés repartent». Cette affirmation est comme on vient de le voir sans fondement statistique. Elle est en outre très probablement mensongère : on ne voit pas en effet ce qui pourrait conduire à repartir les immigrés qui ont rejoint la France pour tirer parti des différents avantages qu'elle leur offre (travail, prestations sociales, services publics…).

Le solde migratoire est sans signification pour une deuxième raison : il rend compte des flux immigrés de toute origine, non européens comme européens.

Le solde soit disant « migratoire » n'a aucunement la signification que lui donnent les experts et commentateurs de mauvaise foi pour une dernière raison : il vise à rendre compte des entrées et des sorties du territoire, quelle que soit la nationalité des personnes concernées. C'est ainsi qu'un Français qui part s'installer à Londres réduit le solde migratoire positif et l'augmente s'il revient.

Ces différentes caractéristiques n'empêchent nullement les experts de s'appuyer sur le solde migratoire de l'Insee pour affirmer que « les flux migratoires n'ont rien à voir avec les fantasmes de la fachosphère ».

**

Les données que l'Insee publie sont donc partielles, biaisées, déformées. L'Insee cache les deux chiffres essentiels : le nombre des immigrés non européens et de leurs descendants présents sur le territoire ; le nombre des immigrés supplémentaires qui s'installent chaque année.

Si elles camouflent les données essentielles, l'Insee et les autres institutions publiques qui produisent des statistiques (Ined, services statistiques des différents ministères) abreuvent en revanche le public de chiffres portant sur des questions accessoires : la place de la femme dans la population originaire de l'immigration, les modalités de l'insertion professionnelle des immigrés, les modes de consommation des populations issues de l'immigration… Sur des thèmes de ce type, les tableaux, graphiques, gloses et commentaires abondent. Les revues « scientifiques » et les travaux de recherche sont innombrables. Le déluge statistique joue un rôle majeur dans l'opération d'enfumage : multiplier les chiffres concernant la périphérie du sujet pour mieux en cacher le cœur.

Il se trouve pourtant que, curieusement, l'administration laisse à l'occasion filtrer, par négligence ou inconséquence, certains éléments chiffrés, qui, décryptés et mis bout à bout, prouvent la réalité de l'invasion et du Grand Remplacement. On connaît ainsi le chiffre annuel de l'immigration légale : 200 000 immigrés non européens s'installent chaque année en France. L'ordre de grandeur de l'immigration irrégulière est elle aussi connu : au moins 70 000 (soit le nombre des déboutés de leur demande d'asile, jamais expulsés). On connaît même approximativement le nombre annuel des naissances issues

de l’immigration non européenne : 300 000. On connaît donc le nombre total des immigrés non européens supplémentaires qui chaque année naissent ou s’installent en France : plus de 500 000 (desquels il faut déduire le nombre des décès et des départs, qui lui n’est pas connu mais qui est probablement très faible).

Les flux sont donc à peu près connus : entre 4 et 500 000 immigrés non européens supplémentaires par an. Et le stock ? Au moins 15 millions de façon certaine. Entre 15 et 20. Nous reviendrons sur ce point, en tentant d’être plus précis.

Leblogdepaysansavoyard

Merci à **Damoclès**